

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte rendu N° 11

Séance du 06 avril 2022 à 20 Heures

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois d'avril, à vingt heures, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire, Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 01 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU - Martine CONSTANT - Eliane VIALLOU – Jean-Jacques BEAUMONT
- Emilie BOUSCAVERT - Georges L'HOSTE.

Absents Excusés : Madame et Monsieur

Christelle CHAMPOMMIER - René POUILLE – Claudette CHAMPOMMIER

Secrétaire de séance : Madame Emilie BOUSCAVERT

Le compte rendu numéro 10 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - Vote du Compte Administratif 2021.

Après désignation à l'unanimité de Martine CONSTANT en qualité de Présidente, le Compte Administratif 2021 est voté par 5 voix pour.

- Recettes 2021	12 133.16 €
- Dépenses 2021	10 281.15 €
- Excédent 2021	1 852.01 €
- Excédent antérieur	9 666.84 €
- Excédent global 2021	11 518.85 €

Délibération.

2 - Approbation du Compte de Gestion du Receveur Année 2021.

Le Comité : Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare par 6 voix pour, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération.

3 - Affectation des résultats de l'exercice 2021.

Les membres du C.C.A.S après avoir voté le Compte Administratif de l'exercice 2021 :

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement

Considérant les éléments suivants :

- Recettes 2021	12 133.16 €
- Dépenses 2021	10 281.15 €
- Excédent 2021	1 852.01 €
- Excédent antérieur	9 666.84 €
- Excédent global 2021	11 518.85 €

Décide d'affecter le résultat cumulé comme suit par 6 voix pour.

Report excédentaire de 11 518.85 € au Compte 002 du Budget 2022.

Délibération.

4 - Vote du Budget 2022

Le Budget 2022 du C.C.A.S. est voté par 6 voix pour.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **23 900.00 €**

Délibération.

5 - Organisation du voyage à Paris le 29 avril 2022.

Les membres du C.C.A.S. décident par voix pour que le voyage à Paris en faveur des élèves du groupe scolaire « Louise MICHEL » CM2 et CM2 de 2020 avec visite de la Mairie de PARIS et de l'Assemblée Nationale se déroulera de la façon suivante :

- Nombre d'enfants prévus :
- Nombre d'adultes accompagnateurs prévus :
- Transport retenu : Etablissements THERMEVASION « « Le Grenouillat » 03310 Nérès-les-Bains, pour un montant Total T.T.C. de 2 600 €.
- Le voyage sera entièrement gratuit pour les élèves.

Les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2022

Délibération.

QUESTIONS DIVERSES

*Repas des aînés : bilan très positif avec une participation importante malgré un évènement différé au 27 mars 2022.

*EDF : liste des impayés d'électricité.

*APA : état des notifications

*Conseil Départemental : dispositif téléassistance